

REGLEMENT **VOLLEYBALL**





SOMMAIRE

1) Équipes et délégations	3
2) Équipement	3
3) Déroulement du tournoi	4
4) Règlement	7
5) Arbitrage	8
6) Porter réclamation	ç





1) ÉQUIPE ET DÉLÉGATIONS

Chaque délégation présente une équipe entre 6 et 12 joueurs, dont un/ une capitaine.

Tous les joueurs doivent être scolarisés dans l'école pour laquelle ils jouent. Ils doivent être en mesure de fournir leur **carte étudiante** ou une attestation de scolarité à tout instant.

Les organisateurs se réservent le droit de contrôler les cartes d'étudiant et d'exclure toute équipe dont un joueur ne pourrait pas justifier de son appartenance à l'école pour laquelle il joue.

Une fois les joueurs enregistrés auprès de l'organisation, les équipes ne seront plus modifiables sauf cas de force majeure (blessure de dernière minute).

2) ÉQUIPEMENT

Les organisateurs se réservent le droit d'interdire aux joueurs de jouer si leur tenue n'est pas adéquate au bon déroulement du tournoi.





Les chaussures d'intérieur sont exigées dans l'enceinte des infrastructures sportives et en particulier sur les terrains.

Chaque délégation devra apporter ses ballons pour l'échauffement et doit être en mesure de fournir un ballon pour le match.

3) DÉROULEMENT DU TOURNOI

Elles se tiennent le **vendredi 28 avril 2023 de 8h à 18h.** Pour le volley féminin et masculin, les matchs auront lieu à la **Halle des Sports de Clavières**.

Les équipes doivent fournir des arbitres selon le planning fourni par les organisateurs. Si elles ne le font pas, elles se verront sanctionnées par les organisateurs.

Les matchs se font en 2 sets gagnants en 21 points avec 2 points d'écart dans chaque set.





La durée maximale d'un match est fixée à 50 minutes. Dans ce cas, le match s'arrête après le premier point dépassant cette durée et l'équipe gagnante est celle qui a le plus de points en sommant les points de tous les sets. En cas d'égalité à la limite du temps, il y aura « point en or » avec service à l'équipe qui gagne le tirage au sort.

Les matchs s'enchaînent toutes les cinq minutes. Les équipes en attente pourront commencer à s'échauffer sur les côtés en veillant à ne pas gêner le déroulement du match en cours.

Dans chaque match de poule, l'attribution des points se fait comme suit :

- Vainqueur: 3 points.
- Match nul: 1 points.
- Perdant: 0 point.
- Forfait : 0 point et un score fictif de 2-0 en faveur de l'équipe présente.

À l'issue des matchs de poules, si des équipes ont le même nombre de points, le classement se fait de la manière suivante :

- Différence : points marqués points encaissés (goal-average)
- Nombre de points inscrits
- Nombre d'expulsions
- « Point en or » (service donné au gagnant du tirage au sort)





En fonction du nombre d'équipes présentes par poule, des matchs de barrages seront organisés. Leur format est le même que les matchs de poules.

Les phases finales du volley se tiennent le **samedi 29 avril de 8h à 18h**. Les matchs féminins et masculins se dérouleront à la **Halle des sports de Clavières.**

Les matchs se feront en 2 sets gagnants en 25 points, en cas de 3ème set, celui-ci se fera en 15 points, avec toujours 2 points d'écart.

La durée maximale d'un match est fixée à 1h10. Dans ce cas, le match s'arrête après le premier point dépassant cette durée et l'équipe gagnante est celle qui a le plus de points en sommant les points de tous les sets. En cas d'égalité, il y aura « point en or » avec service à l'équipe qui gagne le tirage au sort.

Les matchs s'enchaînent toutes les cinq minutes. Les équipes en attente pourront commencer à s'échauffer sur les côtés en veillant à ne pas gêner le déroulement du match en cours.





4) RÈGLEMENT

Sauf règles et contraintes spécifiques à la présente compétition, le règlement appliqué est celui de la FFF :

(https://www.fff.fr/la-fff/tous-les-statuts-et-reglements/statuts).

Tout geste dangereux, volontaire ou non, pouvant atteindre à l'intégrité physique d'un adversaire est punissable d'une expulsion du match par l'arbitre. Si ces derniers jugent que le joueur avait une ferme intention de blesser, ou qu'il a commis un geste involontaire mais inexcusable, ils peuvent soumettre une procédure d'expulsion définitive du tournoi à la commission de discipline. Si la commission de discipline entérine cette décision, le joueur est exclu définitivement du tournoi. Lors de la période probatoire, le joueur ne peut rejouer.

Tout comportement irrespectueux ou antisportif à l'encontre d'un adversaire, de l'arbitre, d'un membre du public ou d'un membre de l'organisation est punissable de l'expulsion du match en cours (ou du tournoi selon la gravité).

Un joueur exclu ne peut jouer le match suivant.

Toutes les équipes doivent être présentes sur leur lieu de tournoi dès le début de leur demi-journée attribuée au tournoi.





Si 5 minutes après le début du match l'équipe n'est pas présente, elle est déclarée forfait avec un score fictif de 2-0 (avec 10-0 à chaque set en cas de besoin pour le goal-average).

Avec l'accord de la majorité des capitaines d'équipes encore en lice, le comité organisateur peut modifier le règlement d'un sport en fonction des différentes contraintes rencontrées lors de l'événement.

5) ARBITRAGE

Les premières missions des arbitres sont : la protection du joueur, la fluidité du jeu et le respect des règles, du jeu et des joueurs.

Les phases de poules seront arbitrées par les équipes selon un planning défini par les organisateurs. Il convient donc pour les équipes de réfléchir avant leur arrivée à Alès aux joueurs qu'ils présenteront pour cet arbitrage.

Les phases de classement sont dirigées par des arbitres officiels dans la mesure du possible.





6) PORTER RÉCLAMATION

En cas de litige, le capitaine de l'équipe est le seul à être autorisé à porter réclamation auprès du responsable du tournoi. Le sujet du litige sera étudié en présence des organisateurs compétents au plus vite.

